

DÉCISION D'HOMOLOGATION DE SÉCURITÉ

AGENCE MUTUALISATION UNIVERSITES ETS ENSEIGNEMENT SUP OU RECHERCHE ET SUPPORT A L ENSEIGNEMENT
SUP OU LA RECHERCHE (AMUE)

Site institutionnel Amue.fr

Considérant

- 1 La synthèse de la sécurité du service, élaborée à partir des déclarations de l'équipe.
- 2 L'ensemble des documents joints à la synthèse de sécurité, présentés en amont de cette décision.
- 3 Le ou les avis émis par l'équipe ayant participé à préparer la présente décision.

L'autorité d'homologation, **Simon LARGER, Directeur de l'AMUE**, approuve l'homologation de la
sécurité du service :

Pour une durée de (veuillez cocher une case) : 6 mois 1 an 2 ans 3 ans

Commentaire (veuillez compléter de manière manuscrite) :

Date (veuillez compléter de manière manuscrite) :

Signature (veuillez signer précédé de la mention "Lu et approuvé") :



L'homologation de sécurité d'un service public numérique est une obligation du référentiel général de sécurité et du décret n°2022-513 du 8 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics. L'homologation de sécurité participe également à la mise en conformité avec l'article 32 du règlement européen de la protection des données à caractère personnel relatif à la sécurité des données

MonServiceSécurisé et l'ANSSI ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'incidents de sécurité susceptibles d'affecter le service numérique et des conséquences qui pourraient en découler.



AVIS SUR LA SÉCURITÉ DU SERVICE

Le ou les avis de l'équipe participant à la sécurité du service pour aider à la décision d'homologation de sécurité.

Recommandation ANSSI

L'indice cyber est du service numérique est de 3,9/5
La durée d'homologation du service peut aller jusqu'à 2 ans.

L'ANSSI recommande la poursuite du renforcement de la sécurité du service numérique.

Avis 1



LARGER Simon, GILLAN Lucie, PINTO Matthieu, SERVAES Cédric, NAUD Carole, BARTHEL Sylvie,
BOMPART Lydia, Philippe BADER.

Favorable